

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE

Date convocation : 11/06/2010
Date affichage : 11/06/2010
Nbre conseillers
en exercice : 11

Présents : 9

SEANCE du 16 JUIN 2010

Qui ont pris part à
la délibération : 10

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité sans observations.

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, MM. LAFFARGUE, LAVIE, adjoints, CROUTXE, GODIN, BORDIER, Mmes GUILHEM-BOUHABEN, PUCHEU, MARTINEZ.

Absents excusés : M. PERROCHAUD (pouvoir à Mme PUYO), BOURGOING

Secrétaire de séance : M. LAVIE

Secrétaire auxiliaire adjointe : Mme GARCES, secrétaire de mairie.

OBJET : REHABILITATION MAIRIE/ECOLE - EMPRUNT

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Mairie et de l'Ecole, la commune devra souscrire un emprunt afin de financer ces travaux. Compte tenu des éléments connus à ce jour, le montant global de l'emprunt est estimé à 185.000 €. Elle indique qu'une consultation a été lancée auprès d'établissements bancaires.

OBJET : REHABILITATION MAIRIE/ECOLE/LOGEMENTS – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Mairie, de l'école et des logements, la commune doit souscrire un contrat d'assurance dommages ouvrage. Une consultation a été lancée auprès des compagnies GROUPAMA, AXA et ALLIANZ. Madame le Maire présente au Conseil les propositions effectuées par ces compagnies.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre réalisée par la compagnie GROUPAMA d'un montant de 8.895,46 € HT, soit 9.699,36 € TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat correspondant,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

OBJET : LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE : PROTOCOLE D'ACCORD

Madame le Maire donne lecture de la correspondance adressée par Maître CASADEBAIGT faisant état d'un accord entre le PACT DU BEARN et la société DETEC BOIS afin de régler le problème de malfaçons suite aux travaux réalisés au logement de l'ancien presbytère. Les travaux correspondants seraient pris en charge à hauteur de 40 % par le PACT DU BEARN et à hauteur de 60 % par la société DETEC BOIS. Elle donne également lecture du projet de protocole d'accord devant intervenir entre la commune, le PACT DU BEARN et la société DETEC BOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole d'accord annexé aux présentes.

OBJET : VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire présente le programme voirie établi avec l'assistante des services de la DDTM dans le cadre de la convention ATESAT et indique qu'un dossier de consultation des entreprises a été établi. Elle le soumet au Conseil Municipal précisant qu'il a été établi en vue de la passation d'un marché selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le programme voirie et le dossier de consultation d'entreprises, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme voirie et le dossier de consultation proposés,
- **CHARGE** Madame le Maire de lancer la consultation d'entreprises.

DIVERS :

Déménagement de la Mairie : Madame le Maire confirme la date pour le déménagement de la Mairie fixée au 2 juillet 2010.

Escalier Mairie : Madame le Maire indique que l'escalier donnant accès au logement de l'école est mis en vente.